



**AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE**  
**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Avis public

Est donné aux personnes et organismes intéressés par des règlements modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 8 avril 2024, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de règlement suivant :

- « **Règlement numéro 385-04-2024 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juin 2024 à 19 h, à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie sise au 138, route 222 à Racine sur ce premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est un règlement de concordance devant être adopté en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Que le projet de règlement 385-04-2024 vise à :

- **Identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.**

Ce projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 145, route 222 à Racine ou sur le site Web de la Municipalité au [www.racine.ca](http://www.racine.ca).

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Racine, ce 4 juin 2024.

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil de midi à dix-sept heures le 4 juin 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (2024).

---

Stéphanie Deschênes  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim